Règlement de remplacement # 03-2016
modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement

Protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Annexe 4
Carte 2

Fleuve Saint-Laurent à L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies

NIVEAU INSTANTANÉ (géodésique en mètre)
Ligne de crue pour différentes récurrences

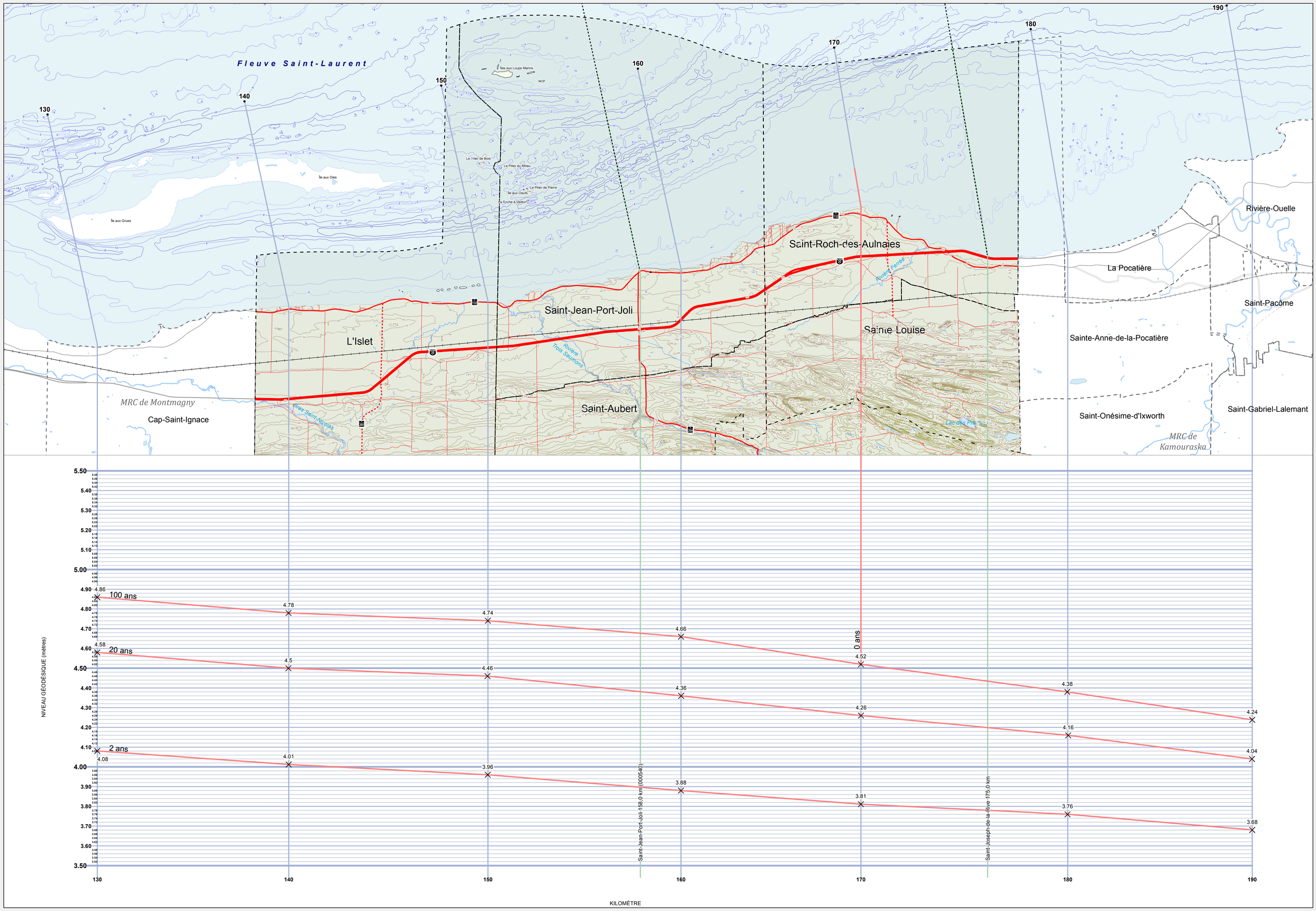

MRC de L'Islet

MRC de L'Islet ©
Sources de données:
MRN, BDTQ 1: 20 000,
Carte nautique, Service hydrographique du Canada 1: 50 000, 1985
Profil en long, ministère de l'environnement, Gouvernement du Québec mars 1986 (échelle verticale 1: 20)
Projection MTM, Nad83, fuseau 7 (1996).

Réalisé par le Service de l'aménagementdu territoire
Adopté le : 8 août 2016

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.

1:80 000

2 1 0 2 4 6 kilomètre

Légende

- Lecture du niveau géodésique
- Courbe de récurrence
- Maximum instantané annuel

Limite municipale
- Limite municipale

Axe de communication
- Autoroute
- Route régionale
- Route nationale
- Route collectrice
- Route locale
- Chemin de fer
- Plan d'eau

Courbe de niveau
10 m, 20 m, 30 m, 40 m, 50 m, 60 m, 70 m, 80 m, 90 m, 100 m, 110 m, 120 m, 130 m, 140 m, 150 m, 160 m, 170 m, 180 m, 190 m, 200 m, 210 m, 220 m, 230 m, 240 m, 250 m, 260 m, 270 m, 280 m, 290 m, 300 m, 310 m, 320 m, 330 m, 340 m, 350 m, 360 m, 370 m, 380 m, 390 m, 400 m, 410 m, 420 m, 430 m, 440 m, 450 m, 460 m, 470 m, 480 m, 490 m, 500 m, 510 m, 520 m, 530 m, 540 m, 550 m, 560 m, 570 m, 580 m, 590 m, 600 m, 610 m, 620 m, 630 m, 640 m, 650 m

Isobathe
0 m, 2 m, 5 m, 8 m, 10 m, 15 m, 20 m, 30 m, 40 m, 50 m, 60 m, 70 m